
Impact du COVID-19 sur les programmes de coopération

1. Créé par [Raphaël MALDAGUE](#)
2. Le 18/03/2020
3. Dans [Membres AI + OSC non membres DGD-CTB-WBI-ETC Contexte Ministre et DGD N° 11 - 16/03 au 20/03/2020](#)

Nous sommes conscients que la situation actuelle entraîne de nombreuses questions et difficultés pour nos organisations membres. Nous dressons actuellement un état des lieux des problèmes rencontrés et sommes en contact avec la DGD pour y trouver des réponses.

Dans ce cadre, nous vous transmettons la première communication de la DGD à ce sujet qui vous a normalement été envoyée ou le sera prochainement (voir ci-dessous).

CONCORD a également envoyé [un courrier aux responsables de DEVCO et NEAR](#) afin de plaider pour l'adoption et l'application de certains principes afin de faciliter la mise en oeuvre et la continuité des programmes. Ce courrier a été envoyé hier et CONCORD nous tiendra informé de la réaction des autorités européennes. Si vous désirez contribuer au travail de CONCORD sur l'impact potentiel du COVID-19, n'hésitez pas à contacter Zuzana Sladkova (zuzana.sladkova@concordeurope.org)

Dans les pays partenaires, on nous rapporte que certains ressentiments se développent envers la communauté expatriée. Cela en raison de la perception que la propagation du coronavirus serait due aux pays occidentaux. Nous vous conseillons donc de vous tenir informé·e·s auprès du Ministère des Affaires Etrangères concernant d'éventuels points d'attention pays par pays (https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger) et de demander à vos collaborateurs·trices de contacter l'ambassade en cas de difficultés constatées. A titre d'information, nous vous communiquons qu'Enabel a envoyé un message à tous·tes ses expatrié·e·s (sauf ResRep) pour les informer qu'en cas de besoin lié à un risque sécuritaire et/ou sanitaire, ils et elles pouvaient demander à être rapatrié·e·s.

Enfin, afin que les fédérations puissent avoir une vue claire des problèmes rencontrés tant en Belgique que sur le terrain, nous vous demandons de nous contacter et d'explicitier la situation problématique qui est éventuellement vécue (rm@acodev.be ou dc@acodev.be).

Nous mettrons tout en oeuvre pour que cette situation entraîne le moins de conséquences possibles pour votre travail.

Message de la DGD

« Chère organisation partenaire,

Au vu des mesures promulguées par le gouvernement fédéral le jeudi 12 mars au soir et des mesures prises dans les pays/régions respectifs en réponse à l'épidémie mondiale de Corona COVID-19, nous voudrions insister pour que toutes les organisations traitent cette question avec soin et prennent les précautions nécessaires pour protéger leur personnel, leurs groupes cibles et leurs actions.

La DGD attend donc de toutes les organisations qu'elles communiquent clairement leur politique sur le Covid 19 à tous les acteurs concernés.

La DGD elle-même reçoit également de plus en plus de questions sur sa politique concernant, notamment, l'annulation d'activités et de voyages et l'imputabilité des coûts sur les budgets des projets.

En ce qui concerne la poursuite ou non des activités et des voyages, nous nous référons aux mesures politiques actuelles des autorités nationales et institutionnelles en Belgique et dans les pays partenaires.

- Les activités et les voyages qui ne sont pas encore planifiés doivent être **reportés**, si la situation l'exige.
- Les **assurances** prises pour les voyages, etc. doivent intervenir, selon leur police.
- En ce qui concerne les **frais non remboursables** d'activités et de voyages annulés, la DGD applique le principe de cas de force majeure. Ces coûts seront, à titre exceptionnel, imputables sur les budgets des programmes approuvés, à condition que des pièces justificatives puissent être fournies. Pour la clarté, ceux-ci concernent les frais engagés avant que les avis officiels aient été pris.

La DGD espère qu'ensemble, cette crise sera rapidement surmontée et que les programmes pourront se poursuivre normalement. »